

# Des refuges pour pour demain

## Le point de vue de l'architecte

**Construire en haute montagne est un vrai casse-tête. Il faut tenir compte de multiples contraintes naturelles ou administratives, sans oublier les attentes des usagers futurs. Comment un architecte chargé d'établir un projet concilie-t-il tous ces éléments ? Le point de vue d'un homme de l'art, concepteur du nouveau refuge de Péclet-Polset.**



**Refuge de Péclet-Polset (2 474 m), massif de la Vanoise.**  
CAF Vanoise-Tarentaise.  
Tél. : 04.79.08.72.13.  
De mi-juin à mi-septembre.  
Gardien : **Gérard-André Villod**,  
Les Chapelles, 73440 Saint-Martin-de-Belleville.  
Tél. : 04.79.08.90.92.



**Refuge de Péclet-Polset.**  
Il faut une installation de chantier conséquente. La grue a été hélicoptérée.

Le refuge de demain, que nous construisons aujourd'hui, doit-il coller à l'image idéale qu'en a le public, toutes générations confondues, celle d'une nature encore sauvage et à peine domestiquée ? Nos constructions doivent-elles être porteuses d'une image de paradis, avec veillée autour de la cheminée en supplément ? D'un côté, la relative sécheresse ou froideur de l'architecture proposée aujourd'hui ne se conçoit qu'en regard de ce qui est bel et bien un imaginaire. De l'autre, il y a la réalité encore fruste d'un patrimoine de refuges bien éloignée de cet idéal.

## Une logique de construction

Tout édifice se regarde d'une multitude de points de vue que l'on peut diviser en deux grandes catégories. D'un côté, le clan des usagers, habitants, utilisateurs qui projettent leur imaginaire sur le bâtiment et qui l'analysent en termes d'analogie, de connotation, de symboles et de significations. En définitive, ils lui appliquent un système de valeurs : c'est beau ou laid, c'est froid ou chaleureux. En face, il y a le clan des acteurs de la construction pour qui l'ouvrage est le résultat des multiples contraintes liées à sa construction et à son fonctionnement futur. Il n'est pas question de renier le système de valeurs grâce auquel le public lit le patrimoine bâti que nous (les

acteurs) lui offrons. Néanmoins, ce système ne saurait raisonnablement jouer un rôle déterminant dans la conception du projet, sauf à risquer de compromettre la vérité du projet et sa cohérence avec les attendus du programme. Au sein de ce clan des acteurs, l'architecte doit rester un homme libre de tout système de valeurs. Il doit avoir la faculté de donner libre cours à un faisceau de contraintes afin de leur permettre de prendre forme de la manière la plus pertinente et la plus adéquate possible. Cela veut dire qu'il sait ne pas limiter le projet à des archétypes déjà constitués et éventuellement désuets.

## Les contraintes et les techniques

Les contraintes inhérentes à la construction d'un refuge sont multiples. Il y a d'abord des contraintes naturelles, liées à la particularité du site que l'on se doit de respecter. Par extension, il s'agit aussi des types locaux d'architecture (dite vernaculaire) avec lesquels on compose. Ceci se fait tantôt d'une manière interprétative, respectueuse et consensuelle, tantôt innovante. L'architecture peut ainsi être mimétique ou contrastée. Il faudra aussi choisir avec soin les matériaux qui habilleront le bâtiment. Le verre extérieur collé, parfait dans le quartier de la Défense, sera peu recommandé dans le parc de la Vanoise où l'on préférera des matériaux nature comme le bois brut, plus proche du patrimoine bâti existant et du site. Les difficultés d'accès au site et la rigueur des conditions météorologiques qui conditionnent et surtout peuvent limiter dans le temps le séjour des effectifs sur le chantier constituent d'autres contraintes fortes. On ne réalise pas plusieurs millions de travaux en quatre mois à 2 500 mètres d'altitude sans avoir au préalable défini avec précision le projet, son planning de réalisation et le phasage des travaux en tenant compte des exigences et des contraintes du site. La rigueur des conditions climatiques impose également le recours à des techniques adaptées. À 2 500 mètres, il n'y a littéralement plus de norme. Les structures, matériaux et revêtements utilisés doivent prendre en compte des



Refuge de Péclet-Polset.

contraintes que l'on ne peut fixer que de façon arbitraire et sur lesquelles il vaut mieux ne pas lésiner. À titre d'exemple, une tonne par mètre carré de surcharge de neige, à comparer aux 45 kg fixés par la réglementation pour une altitude de 200 mètres en Isère. Il en va de même pour les contraintes liées au vent. Si l'on sort des normes en ce qui concerne les contraintes climatiques, on doit sortir également des procédés habituels de construction. Il faudra les modifier, les adapter ou avoir recours à des techniques de pointe ou d'exception.

Dernières contraintes et non des moindres, celles liées à l'autonomie énergétique qu'imposent l'isolement et l'éloignement par rapport au réseau public. Il existe des procédés qui permettent de capter l'énergie solaire, sous forme élec-

trique (éclairage, radiotéléphone) ou thermique (chauffage ou plutôt hors gel, eau chaude sanitaire). Ils sont malheureusement encore peu répandus et par conséquent très coûteux en regard des performances qu'ils offrent : des panneaux photovoltaïques ne captent que 10 % de l'énergie incidente. Mais la nécessité absolue d'avoir recours à ces techniques justifie l'importance de l'investissement.

## Le poids des normes

La définition d'un projet doit également prendre en compte le poids croissant de la réglementation. Il n'est pas exceptionnel de devoir solliciter l'accord de sept services administratifs différents lors d'une demande de permis de construire. En outre, les parcs, les

réserves naturelles imposent leurs critères et leurs vues, dans un but louable de protection des sites, sans oublier que certains d'entre eux sont classés.

On ne saurait évidemment remettre en cause le bien-fondé de l'intervention des services de la DDASS et des services de sécurité incendie qui imposent également des normes. Même si elles sont parfois adaptées de façon spécifique aux refuges, elles tendent à se rapprocher par le niveau de confort et de sécurité de celles requises pour les « Établissements recevant du public » localisés en plaine. Enfin l'écologie n'est pas en reste. L'augmentation de la fréquentation a rendu obsolètes les installations existantes. Il a fallu mettre en place des systèmes de traitement complets afin que l'afflux de montagnards ne transforme pas la montagne en poubelle.

Cette chape de réglementation qui s'impose à tous les acteurs de la construction est l'alliée de toute évolution vers de nouvelles améliorations et plus d'accessibilité. Elle doit donc être considérée comme une contrainte positive.

La montagne constitue un espace de liberté. Elle le sera d'autant plus que les améliorations techniques apportées dans les refuges (chauffage, eau chaude, électricité) en démocratisent et en facilitent l'accès. Toutes les contraintes évoquées et le critère de performance avec lequel on essaie d'y répondre ne tueront pas le refuge espace de liberté. Elles le renforceront au contraire. ■

Refuge de Péclet-Polset.  
Acheminement et pose des pièces encombrantes en hélicoptère.

